

■ **Raffaella Milani, AIA**, à Genève, agence d'intercommunication artistique, multimédia et relations publiques (FOSC du 09.02.1999, p. 917). L'inscription est radiée d'office, en vertu de l'art. 68 al. 1 ORC, par suite de départ et cessation de l'exploitation.

Journal no 646 du 14.01.2004  
(02078708 / CH-660.0.247.999-2)